RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI 3 RUE DES ANCIENNES FACULTES DIJON

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 € (mille euros)
Siège social : 2487A, Route de Cognin - La Bouvière
73160 SAINT SULPICE (ancien siège social)
898 942 891 RCS CHAMBERY

Procès-Verbal en date du 07.02.2023

AG EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois,
Le 7 février,
à 11h45,

Les associées de la société, Madame Nathalie ZIMMERMANN et Madame Steffi LE BORGNE, seules associées de la SCI 3 RUE DES ANCIENNES FACULTES DIJON au capital de 1 000 (mille) €, se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire au [redacted] siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Nathalie ZIMMERMANN, propriétaire de 910 parts, 910,00 €

et

Madame Steffi LE BORGNE, propriétaire de 90 parts, 90,00 €

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Madame ZIMMERMANN Nathalie, gérante de la société.

La gérante rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de parts sociales
- Transfert du siège social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉSOLUTION

Madame Nathalie Anne Sylvie ZIMMERMANN cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la SAS LE BORMANN BOARD qui accepte, les 890 parts sociales, numérotées de 21 à 910, qu'elle détient dans la société civile immobilière dénommée 3 RUE DES ANCIENNES FACULTES DIJON

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (890,00 EUR).

Madame Steffi Marie-Thérèse LE BORGNE cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la SAS LE BORMANN BOARD qui accepte, les 90 parts sociales, numérotées de 911 à 1000, qu'elle détient dans la société civile immobilière dénommée 3 RUE DES ANCIENNES FACULTES DIJON

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX EUROS (90,00 EUR).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social :

de 2487A, Route de Cognin - La Bouvière 73160 SAINT SULPICE,

au 3 RUE DES ANCIENNES FACULTES 21000 DIJON.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

Par conséquence des décisions prises sous la première et deuxième résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Les soussignés :

Madame Nathalie ZIMMERMANN, née le [redacted] à [redacted] demeurant au : [redacted] de nationalité [redacted]

Madame Steffi LE BORGNE, née le [redacted] à [redacted] demeurant au : [redacted] de nationalité [redacted]

Ont établi ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile devant exister entre les propriétaires des parts sociales créées lors de la constitution et en cours de vie sociale.

En date du 7 février 2023 Mme Zimmermann Nathalie a cédé sous les garanties ordinaires et de droit, aux cessionnaires, qui acceptent, les actions numérotées de 21 à 910 à la SAS LE BORMANN BOARD.

En date du 7 février 2023 Mme Le Borgne Steffi a cédé sous les garanties ordinaires et de droit, aux cessionnaires, qui acceptent, les actions numérotées de 911 à 1000 à la SAS LE BORMANN BOARD

Article 5 - Siège social

Le siège social est fixé à :

3 RUE DES ANCIENNES FACULTES 21000 DIJON,

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la gérante déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par la gérante et les associés.

Fait en 2 exemplaires originaux,

À ST SULPICE
Le 07.02.2023

La Gérante, Mme Nathalie ZIMMERMANN



SCI 3 RUE DES ANCIENNES FACULTES DIJON

Société Civile Immobilière

au capital de 1.000 € (mille euros)

Siège social : 2487A, Route de Cognin - La Bouvière

73160 SAINT SULPICE (ancien siège social)

898 942 891 RCS CHAMBERY

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 07 FEVRIER 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signatures
1	Mme Nathalie ZIMMERMANN [redacted]	910	910	[redacted]
2	Mme Steffi LE BORGNE [redacted]	90	90	[redacted]
	Totaux =========	1000	1000	=======

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle ne sont annexés aucun pouvoir, arrêtée à DEUX (2) associés présents possédants ensemble la totalité des droits sociaux.

La Présidente

Mme ZIMMERMANN Nathalie